

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A AKOUTE

L'an deux mil neuf et le 18^e jour du mois de février à 11 H 15 s'est tenue dans les locaux abritant la chefferie d'AKOUTE, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

Après la présentation des textes et du contexte ainsi que des explications par Monsieur le DDFOF du Mbam et Inoubou suivis des débats et autres discussions, il est évident que les populations d'AKOUTE sont favorables à l'idée de classement de la forêt communale. Les limites provisoires ne causent aucun problème.

Cependant, M. BINDIBEBE Gabriel émet des réserves au classement du massif forestier au profit de la Commune car dit-il il attend les réactions de l'Elite extérieure ; le même avis est partagé par M. BANDJEKETEK Paul qui en plus réclame les royalties dus au cubage.

M. POYOM Jean, chef de village AKOUTE déclare qu'il n'existe aucune opposition sur le projet de classement, il souhaite que cette forêt constitue la limite avec l'arrondissement de MAKENENE ; cependant il attire l'attention de la commission quant à leurs plantations de cacaoyers au niveau de la rivière TITIN.

Messieurs BOYEKON Christophe et BATOUANEN Antoine s'inquiètent plutôt quant au devenir de leurs droits d'usage.

Il est 12 H 30 quand prend fin la réunion de sensibilisation en vue du classement de la forêt communale de Ndikiniméki.

En foi de quoi le présent procès verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit.

LE PRESIDENT

M. HANAN II HOSS
ADMINISTRATEUR CIVIL
(MAITRE EN DROIT PUBLIC)

LE RAPPORTEUR

M. THEOPHILE
LE CHEF

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DES FORETS ET DE
LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE
DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU MBAM ET INOUBOU

POSTE DE CONTROLE FORESTIER
ET DE CHASSE DE NDIKINIMEKI

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

REGIONAL DELEGATION FOR
CENTER

MBAM AND INOUBOU DIVISIONAL
DELEGATION

NDIKINIMEKI HUNTING CONTROL
POST

RAPPORT DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A AKOUTE LE 18 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf et le 18^e jour du mois de février à 11 H 15 s'est tenue dans les locaux abritant la chefferie d'AKOUTE, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Le Représentant des femmes
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

A l'ouverture de séance, M. le Sous-Préfet a donné l'historique du projet de la forêt communale de Ndikiniméki qui a germé en 2007. En 2008, le Ministère des forêts et de la Faune a sorti l'avis au public puis dressé la carte de la forêt communale en précisant sa superficie. Le 19/12/2008, a eu lieu à BAFIA la réunion de sensibilisation des autorités administratives, des chefs traditionnels, des Elites extérieures et Intérieures. Au terme de cette réunion, mandat a été donné au Délégué Départemental du Forêts et de la Faune du Mbam et Inoubou et au S/Préfet de Ndikiniméki d'étendre cette réunion de sensibilisation dans tous les villages riverains à la forêt communale pour recueillir les avis des uns et des autres.

Après ces propos, le S/Préfet a passé la parole au DDFOF du Mbam et Inoubou qui s'est appesanti à expliquer les textes et le contexte du classement de la forêt communale, donné l'assurance quant à la poursuite des activités traditionnelles, il a également donné la garantie du respect de leurs droits d'usage. Il a enfin précisé les limites de la dite forêt par rapport à L'UFA 0004 et les forêts communautaires existantes.

M. PAYOM Jean, chef du village AKOUTE nous fait comprendre qu'il n'existe aucune opposition quant au projet de la forêt communale et de son classement cependant, attire l'attention de la commission sur ce que deviendront leurs vieilles plantations et les droits d'usage des populations.

Il est 12 H 30 quand prend fin la réunion de sensibilisation en vue du classement de la forêt communale à AKOUTE



LE RAPPORTEUR

LIPOD TUEDJIME TOLY
TECHNICIEN FORETS

SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI.

Lieu : AKOUTÉ
Date : 16. Février 2009

Fiche de Présence

N°	Noms et prénoms	Qualité	signature
1	MOUANJI Hode	Sous-prefet	[Signature]
2	LIMI Elias Raymond	DAFDF-MI	[Signature]
3	OWINDO Owendou François	Représentant GTC	[Signature]
4	KABELAN Aron	2 ^e Adjoint Maire	[Signature]
5	Zesthouk	CS NDIKINIMEKI	[Signature]
6	Mika Polumanuel	Rep. Canton J.N	[Signature]
7	ELLA MUYEN Guy ARMAND	DAFDF-MI	[Signature]
8	Boudon Boudou Pierre	chef de Poste F. Nabolé	[Signature]
9	LIPOS Theophile Joby	chef de poste N. N. Ki	[Signature]
10	MEKA Jean Calvin	Chauffeur GTZ	[Signature]
11	BELAM Thérèse	Agent Forestier	[Signature]
12	Bixdibébé Gabriel	Notable	[Signature]
13	BEYAKA Laurent	Cultivateur	[Signature]
14	ONHONG TRAN	chef. Village	[Signature]
15	Kaha Théophile	collaborateur de police	[Signature]
16	Bouykon Clémentine	notable	[Signature]
17	MEMBA Jean	notable	[Signature]
18	SEN PHULINE	notable	[Signature]
19	BALANAN Antonia	Président Jeunes	[Signature]
20	Bandjekotek Paul	R.P. Chef Akoué	[Signature]
21	EWGA Weba	Adjoint Maire	[Signature]
22	ougnibo Monique	Cultivatrice	[Signature]
23	LIMALEBA Frédéric	Musicien	[Signature]
24	LIMALEBA Elize	menagère	[Signature]
25	Bougmemb Anette	menagère	[Signature]
26	Bouykon Yveline	menagère	[Signature]
27	Bouykon Alphonse	menagère	[Signature]
28	oulabastan Jean	menagère	[Signature]
29	Bougnimboum Ch.	Cultivateur	[Signature]
30	Thaloueni Michel	planteur	[Signature]
31	ougnimotombo Solange	menagère	[Signature]
32	Mougnoubeta	menagère	[Signature]
33	Mougnoubeta Kohn	menagère	[Signature]
34	Indiorik Obekal	Musicienne	[Signature]
35	IKOUA B. BAGNAIS	Adjoint P.	[Signature]
36	EMOCK Martial	Cultivateur	[Signature]
37	Emagnamsin Victoire	menagère	[Signature]
38	BALOM Carol	menagère	[Signature]

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDEKALEND

L'an deux mil neuf et le 20^e jour du mois de Février à 13 h 30mn, s'est tenue dans la maison abritant la chefferie NDEKALEND, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki, rapporteur
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

Après la présentation des textes, du contexte, des explications par M. le DDFOF du Mbam et Inoubou suivis des débats et autres discussions, il se dégage que les populations sont favorables au projet de classement de la forêt communale. Les limites provisoires ne posent aucun problème aux populations de Ndekalend. Les populations de NDEKALEND ont mandaté leur porte parole en la personne du chef de village BOHIN qui réitéré l'impatience des populations de ce village de voir aboutir rapidement ce projet, et nous a transmis leurs inquiétudes quant à la poursuite de leurs activités traditionnelles et la continuité de la jouissance de leurs droits d'usage.

Il est 15 heures quand prend fin la réunion à NDEKALEND.

En foi de quoi le présent procès verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit.

LE PRESIDENT



MURRAY N. H. HOSE
ADMINISTRATEUR CIVIL
MAITRE EN DROIT PUBLIC

LE RAPPORTEUR



LIPOD THEOPHILE JOLY
TECHNICIEN DES EAUX ET FORETS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX TRAVAIL PATRIE

MINISTERE DES FORETS ET DE
LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE
DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU MBAM ET INOUBOU

POSTE DE CONTROLE FORESTIER
ET DE CHASSE DE NDIKINIMEKI

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE WORK FATHERLAND

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

REGIONAL DELEGATION FOR
CENTER

MBAM AND INOUBOU DIVISIONAL
DELEGATION

NDIKINIMEKI HUNTING CONTROL
POST

RAPPORT DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDEKALEND

L'an deux mil neuf et le 20^e jour du mois de Fevrier à 13 h 30mn s'est tenue dans la maison abritant la chefferie de NDEKALEND, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Le Représentant des Femmes
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

A l'ouverture de séance, M. le Sous-Prefet a donné l'historique du projet de la forêt communale de Ndikiniméki qui a germé en 2007. En 2008, le Ministère des forêts et de la Faune a sorti l'avis au public puis dressé la carte de la forêt communale en précisant sa superficie. Le 19/12/2008 a eu lieu à BAFIA la réunion de sensibilisation des autorités administratives, des chefs traditionnels, des Elites extérieures et Intérieures. Au terme de cette réunion, mandat a été donné au Délégué Départemental du Forêts et de la Faune du Mbam et Inoubou et au S/Préfet de Ndikiniméki d'étendre cette réunion de sensibilisation dans tous les villages riverains à la forêt communale pour recueillir les avis des uns et des autres.

Après ces propos, le S/Préfet a passé la parole au DDFOF du Mbam et Inoubou qui s'est appesanti à expliquer les textes et le contexte du classement de la forêt communale, donné l'assurance quant à la poursuite des activités traditionnelles, il a également donné la garantie du respect de leurs droits d'usage. Il a enfin précisé les limites de la dite forêt par rapport à L'UFA 0004 et les forêts communautaires existantes.

Après ces mots, la parole a été donnée aux populations qui d'emblée sont d'accord pour le classement et que les limites de cette forêt ne causent aucun problème. Les populations de NDEKALEND, par la personne du chef BOHIN mandaté par eux n'avaient qu'une inquiétude qui a été effacée : la poursuite de leurs droits d'usage, la survie de leurs champs et plantations.

Il est 15 heures quand s'achève la réunion.

LE RAPPORTEUR



LIPOD THEOPHILE JOLY

SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI.

Lieu : NACKALEN
 Date : 20 Février 2009

Fiche de Présence

N°	Noms et prénoms	Qualité	signature
1	MOUANJI José	Sous-préfet	
2	IMI Elias Raymond	ADDF - MI	
3	KABELAK Thom	2 ^e Adjoint Maire	
4
5	IMH Emmanuel	Rep. Canton J.N	
6	OWONO OWONO Francis	Représentant GT2	
7	ELLA MVEA Guy Bernard	ADDF - MI	
8	Bekim Michel	élève	
9	Bonjour Bonjour Pierre	chef Poste Post. Nibolan	
10	LIPON Théophile	chef de poste Post. Nibolan	
11	OTCHOMOTSI	Rep. du Cmspécial	
12	Bernack Jacques	Notable	
13	Kalou Gaston	certificateur	
14	Bilam Jérôme	agent des Forêt et Forêts	
15	Schaya Louis Paul	Producteur	
16	Bibani Auguste		
17	BEKONGS MARTIN	NOTABLE	
18	ELOCK BERNARD		
19	ENGNA FAUSTIN		
20	MOUNGNE/ERA ROGER		
21	MOUTOMBI ADRIEN		
22	Gongard Etienne		
23	MORISALE RICHARD		
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDIKINIMEKI VILLAGE

L'an deux mil neuf et le 20^e jour du mois de Février à 13 h 30mn, s'est tenue dans la cours de la chefferie Ndikiniméki village, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki, rapporteur
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

Après la présentation des textes, du contexte, des explications par M. le DDFOF du Mbam et Inoubou suivis des débats et autres discussions, il se dégage que les populations sont favorables au projet de classement de la forêt communale. Les limites provisoires ne posent aucun problème aux populations de Ndikiniméki village.

Pour le chef du village MOUNEN Sébastien, la forêt communale doit également intégrer la forêt communautaire du GIC CCI.

Une lueur d'ombre se fait sentir au niveau du partage des revenus dues à la future exploitation forestière, de la poursuite des activités traditionnelles, la continuité de la jouissance de leurs droits d'usage.

Il est 17 h 30mn quand prend fin la réunion à NDIKINIMEKI VILLAGE.

En foi de quoi le présent procès verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit.

LE PRESIDENT



MOUNEN II José
ADMINISTRATEUR CIVIL
(MAITRE EN DROIT PUBLIC)

LE RAPPORTEUR



LIPOD THEOPHILE TOLY
TECHNICIEN DES FORETS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX TRAVAIL PATRIE

MINISTERE DES FORETS ET DE
LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE
DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU MBAM ET INOUBOU

POSTE DE CONTROLE FORESTIER
ET DE CHASSE DE NDIKINIMEKI

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE WORK FATHERLAND

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

REGIONAL DELEGATION FOR
CENTER

MBAM AND INOUBOU DIVISIONAL
DELEGATION

NDIKINIMEKI HUNTING CONTROL
POST

RAPPORT DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDIKINIMEKI VILLAGE

L'an deux mil neuf et le 20^e jour du mois de Février à 15 h 30mn s'est tenue dans la cours de la chefferie de NDIKINIMEKI VILLAGE, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikinimeki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikinimeki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikinimeki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikinimeki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Le Représentant des Femmes
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

A l'ouverture de séance, M. le Sous-Préfet a donné l'historique du projet de la forêt communale de Ndikinimeki qui a germé en 2007. En 2008, le Ministère des forêts et de la Faune a sorti l'avis au public puis dressé la carte de la forêt communale en précisant sa superficie. Le 19/12/2008 a eu lieu à BAFIA la réunion de sensibilisation des autorités administratives, des chefs traditionnels, des Elites extérieures et Intérieures. Au terme de cette réunion, mandat a été donné au Délégué Départemental du Forêts et de la Faune du Mbam et Inoubou et au S/Préfet de Ndikinimeki d'étendre cette réunion de sensibilisation dans tous les villages riverains à la forêt communale pour recueillir les avis des uns et des autres.

Après ces propos, le S/Préfet a passé la parole au DDFOF du Mbam et Inoubou qui s'est appesanti à expliquer les textes et le contexte du classement de la forêt communale, donné l'assurance quant à la poursuite des activités traditionnelles, il a également donné la garantie du respect de leurs droits d'usage. Il a enfin précisé les limites de la dite forêt par rapport à L'UFA 0004 et les forêts communautaires existantes.

Après ces mots, la parole a été donnée aux populations qui d'emblée sont d'accord pour le classement et que les limites de cette forêt ne causent aucun problème. Les populations ont été sensibilisées par leur chef après le retour de la réunion du 19/12/08 à BAFIA.

Il est 17 h 30mn quand prend fin la réunion la réunion de classement de la forêt communale de NDIKINIMEKI à NDIKINIMEKI VILLAGE.

LE RAPPORTEUR



**SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE NDIKINIMEKI.**

Lieu: NDIKINIMEKI VILLAGE
Date: 20 Fevrier 2009

Fiche de Présence

N°	Noms et prénoms	Qualité	signature
1	MOUHANSI Huse	Sous-préfet	[Signature]
2	LIMI Ehas Raymond	MDFOR-MI	[Signature]
3	KABE LAK AKOMI	Adjoint Maire	[Signature]
4	[Faint]	[Faint]	[Signature]
5	[Faint]	Rep. Canton S.M	[Signature]
6	OTCHOMOTSI	Rep. du ConsSpec	[Signature]
7	DWONO DWONO Francois	Représentant GTZ	[Signature]
8	[Faint]	[Faint]	[Signature]
9	[Faint]	[Faint]	[Signature]
10	[Faint]	[Faint]	[Signature]
11	ELLA MUSA Guy ARMANI	MDFOR/MI	[Signature]
12	MKISA Jean Calvin	chauffeur GTZ	[Signature]
13	[Faint]	conseiller municipal	[Signature]
14	[Faint]	[Faint]	[Signature]
15	[Faint]	[Faint]	[Signature]
16	[Faint]	[Faint]	[Signature]
17	MFESSIN BELEMI	[Faint]	[Signature]
18	[Faint]	[Faint]	[Signature]
19	BIROU ALEXI	[Faint]	[Signature]
20	[Faint]	[Faint]	[Signature]
21	[Faint]	[Faint]	[Signature]
22	[Faint]	[Faint]	[Signature]
23	[Faint]	[Faint]	[Signature]
24	[Faint]	[Faint]	[Signature]
25	[Faint]	[Faint]	[Signature]
26	[Faint]	[Faint]	[Signature]
27	[Faint]	[Faint]	[Signature]
28	[Faint]	[Faint]	[Signature]
29	[Faint]	[Faint]	[Signature]
30	[Faint]	[Faint]	[Signature]
31	[Faint]	[Faint]	[Signature]
32	[Faint]	[Faint]	[Signature]
33	[Faint]	[Faint]	[Signature]
34	[Faint]	[Faint]	[Signature]
35	[Faint]	[Faint]	[Signature]
36	[Faint]	[Faint]	[Signature]
37	[Faint]	[Faint]	[Signature]
38	[Faint]	[Faint]	[Signature]

39	<i>Footlocke</i>	<i>Thompson</i>	<i>Shel</i>
40			
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE
DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI
TENUE A NDIKITIEK LE 18 FEVRIER 2009**

L'an deux mil neuf et le 18^e jour du mois de février à 16 H 25 s'est tenue dans la maison abritant la chefferie Ndikitiek, à la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

Après la présentation des textes, du contexte ainsi que les explications de la part de M. le DDFOF du Mbam et Inoubou suivis des débats et autres discussions, il est évident que les populations de Ndikitiek sont favorables au projet de classement de la forêt communale. Les limites provisoires ne causent aucun problème. Cependant, M. BATENDE Jean Michel émet des réserves et déclare qu'il a peur du lendemain car le processus de sensibilisation a été renversé (on aurait dû commencer par la sensibilisation des populations riveraines) et se pose la question au profit de qui ce renversement s'est opéré ?

M. IPEM Joseph suggère qu'on attende l'avis des élites extérieures. Les populations restent inquiètes quant à la poursuite de leurs activités agricoles à long terme ainsi que leurs droits d'usage.

Il est 18 H 10 quand s'achève la réunion.

En foi de quoi le présent procès verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit. /-

LE PRESIDENT



MUANJI Hose
ADMINISTRATEUR CIVIL
(MAITRE EN DROIT PUBLIC)

LE RAPPORTEUR



LIPCO THEOPHILE JOLY
TECHNICIEN DES EAUX ET FORETS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DES FORETS ET DE

LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE

DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE

DU MBAM ET INOUBOU

POSTE DE CONTROLE FORESTIER

ET DE CHASSE DE NDIKINIMEKI

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF FORESTRY AND

WILDLIFE

REGIONAL DELEGATION FOR

CENTER

MBAM AND INOUBOU DIVISIONAL

DELEGATION

NDIKINIMEKI HUNTING CONTROL

POST

**RAPPORT DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU
CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI
TENUE A NDIKITIEK LE 18 FEVRIER 2009**

L'an deux mil neuf et le 18^e jour du mois de février à 16 H 25 s'est tenue dans la maison abritant la chefferie Ndikitiek, à la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Le Représentant des femmes
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

A l'ouverture de la séance, le Sous-préfet a donné l'historique du projet de la forêt communale de Ndikiniméki qui a germé en 2007. En septembre 2008, le Ministère des forêts et de la Faunes a sorti l'avis au public puis dressé la carte de la forêt communale précisant sa superficie. Le 19 décembre 2008 à BAFIA a eu lieu la réunion de sensibilisation des autorités Administratives, des chefs traditionnels, des Elites extérieures et intérieures. Après cette réunion, mandat a été donné au DDFOF du Mbam et Inoubou et au S/Préfet de Ndikiniméki d'étendre cette réunion de sensibilisation dans tous les villages riverains à la forêt communale pour recueillir leurs avis.

Après les propos, le S/Préfet a passé la parole au DDFOF du Mbam et Inoubou qui s'est appesanti à expliquer les textes et le contexte de classement de la forêt, donné des assurances quand à la poursuite des activités traditionnelles, il a également donné la garantie des droits d'usage qui seront respectés. Il a enfin précisé les limites de la forêt communale par rapport à L'UFA 0004 et les forêts communales existantes.

Après les propos, la parole a été donnée aux populations qui d'emblée sont d'accord pour le classement de la forêt communale. En outre pour les populations les limites ne causent aucun problème.

Les populations Ndikiteik restent inquiètes quant à la poursuite de leurs activités à long terme ainsi que leurs droits d'usage, leurs avantages par rapport aux retombées de l'exploitation.

Il est 18 H 10 quand prend fin la réunion de sensibilisation en vue de classement de la forêt communale de Ndikiniméki.



LE RAPPORTEUR

LIPPO THEOPHILE JOLY
TECHNICIEN DES EAUX ET FORÊT

SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI.

Lieu : NDIKITIER
Date : 18 février 2009

Fiche de Présence

N°	Noms et prénoms	Qualité	signature
1	MOUANJI HOSE	SOUS-PREFET	
2	LIMI Elias Zammé	DDFOP - DM	
3	Josephine	Représentant GTZ	
4	Wah Emmanuel	h p Comtes J-N	
5	ELLA MVEAN SALLY ABOUMBA	DDFOP - MT	
6	Pauli	EDS KIRIKIRI	
7	Bernard	Chercheur	
8	Linda Tchikoué Touby	Chercheur	
9	KABELEK ANON	2-Adjoint Maire	
10	Cyengueleek Andae	chef village	
11			
12	MANGA PAFAIT	ELEVE	
13			
14			
15	Josephine	Chercheur	
16	Josephine	Chercheur	
17	Josephine	Cult	
18	Josephine	Cult	
19	BALTON PATRICK	Cult	
20	BESSOP OHEM	Cult	
21	Josephine	Chercheur	
22	HEGSA HILAIN	Chercheur	
23	TWEWE BERNARD		
24	TREM Joseph	Comptable	
25	Hegsa Hilain	Notable	
26	BALANAR EDMOND		
27	BALANAR EDMOND		
28	MEKA JEAN CALVIN	Chauffeur GTZ	
29	Blanca Mirene		
30		Agent des travaux forestiers	
31	Cyengueleek Andae	MENAGERE	
32	Cyengueleek Andae	chef village	
33			
34	Balanar Edmond	Notable	
35			
36			
37			
38			

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDIKITOLE

L'an deux mil neuf et le 19^e jour du mois de Février à 13 heures précises, s'est tenue dans la maison abritant la chefferie NDIKITOLE, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki, rapporteur
- Le 1^{er} Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

Après la présentation des textes, du contexte, des explications par M. le DDFOF du Mbam et Inoubou suivis des débats et autres discussions, il se dégage que les populations sont favorables au projet de classement de la forêt communale. Les limites provisoires ne posent aucun problème aux populations de Ndikitolé.

Mr OUBITIFENI Jean, Chef du village Ndikitolé déclare que le chef du village Nebolen est allé le voir la veille avec un document disant – il envoyé par l'administration et que tous les chefs devaient signer, et ce qu'on lui dit aujourd'hui est totalement différent de ce document. Mr ESSALE BONONG Dieudonné, notable et interprète du chef déclare que le chef du village NEBOLEN s'est présenté à eux avec un document en 11 volets stipulant que les chefs doivent s'opposer à la procédure de classement de la forêt communale. J'ai fait signer ce document à mon chef sans comprendre de quoi il était question.

Mr EHET Charles, demande que le chef se prononce maintenant qu'il est au courant de tout.

Le chef déclare qu'il ne peut être contre l'aboutissement du projet de forêt communale. c'est pourquoi il se désolidarise de ce document qui appelait les chefs à s'opposer à ce projet. (Il signe une lettre de désolidarisation qu'il remet au Sous – Préfet)

BAYAYEN Joseph veut savoir ce qu'il en sera des investissements qui sont dans ce massif forestier et comment seront répartis les retombées dues à l'exploitation forestière. Il souhaite que les routes soient ouvertes pour désenclaver cette zone.

Il est 14h 45mn quand la réunion s'achève.

En foi de quoi le présent procès verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit.

LE PRESIDENT

LE RAPPORTEUR



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DES FORETS ET DE
LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE
DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU MBAM ET INOUBOU

POSTE DE CONTROLE FORESTIER
ET DE CHASSE DE NDIKINIMEKI

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

REGIONAL DELEGATION FOR
CENTER

MBAM AND INOUBOU DIVISIONAL
DELEGATION

NDIKINIMEKI HUNTING CONTROL
POST

RAPPORT DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDIKITOLE

L'an deux mil neuf et le 19^e jour du mois de Février à 13 heures s'est tenue dans la maison abritant la chefferie Ndikitole, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki
- Le 1^{er} Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Le Représentant des Femmes
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

A l'ouverture de séance, M. le Sous-Préfet a donné l'historique du projet de la forêt communale de Ndikiniméki qui a germé en 2007. En 2008, le Ministère des forêts et de la Faune a sorti l'avis au public puis dressé la carte de la forêt communale en précisant sa superficie. Le 19/12/2008 a eu lieu à BAFIA la réunion de sensibilisation des autorités administratives, des chefs traditionnels, des Elites extérieures et Intérieures. Au terme de cette réunion, mandat a été donné au Délégué Départemental du Forêts et de la Faune du Mbam et Inoubou et au S/Préfet de Ndikiniméki d'étendre cette réunion de sensibilisation dans tous les villages riverains à la forêt communale pour recueillir les avis des uns et des autres.

Après ces propos, le S/Préfet a passé la parole au DDFOF du Mbam et Inoubou qui s'est appesanti à expliquer les textes et le contexte du classement de la forêt communale, donné l'assurance quant à la poursuite des activités traditionnelles, il a également donné la garantie du respect de leurs droits d'usage. Il a enfin précisé les limites de la dite forêt par rapport à L'UFA 0004 et les forêts communautaires existantes.

Après ces mots, la parole a été donnée aux populations qui d'emblée sont d'accord pour le classement et que les limites de cette forêt ne causent aucun problème.

De quelques points d'ombre qui se dégagent, il s'avère qu'une certaine pétition aurait circulée dans certaines chefferies, parmi lesquelles celle de NDIKITOLE où nous nous

trouvons. Le chef hôte l'a certifié, mais s'en est désolidarisé après avoir reçu les éclairages nécessaires.

BAYAYEN Joseph quant à lui est inquiet sur l'avenir de ses investissements à l'intérieur du massif, la répartition des revenus et exige la création des routes pour désenclaver le village. Il est 14h 45mn quand la réunion s'achève.



LE RAPPORTEUR

LiPod

LIPOD THEOPHILE JOLY
TECHNICIEN DES EAUX ET FORETS

**SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE NDIKINIMEKI.**

Lieu : **NDIKITOLE**
Date : **19 février 2009**

Fiche de Présence

N°	Noms et prénoms	Qualité	Signature
1	MOUANJI Hese	Sous-préfet	[Signature]
2	LIMI Elia Raymond	DIST - MI	[Signature]
3	Ken des André	1 ^{er} Adj. Maire	[Signature]
4	ESSALE bonong Jurdoune	NOTABLE 1	[Signature]
5	OUBITIFENI GUSTAVE	CHEF	[Signature]
6	GUE GUEL ELISABETTA	H	[Signature]
7	TAKITE SIMON	H	[Signature]
8	BONNHO JAMIE	H	[Signature]
9	BRVAYE Joshef	H	[Signature]
10	EYOLE BENOIN	H	[Signature]
11	GBENIA BERNAR	CONSEYER	[Signature]
12	OUBITIFENI EABEN	H	[Signature]
13	L. MALEBA ETIENNE	H	[Signature]
14	Boumouen Joseph	H	[Signature]
15	OUBITIFENI GUSTAVE FIS	H	[Signature]
16	OMMONKE Lusse	H	[Signature]
17	STANJANSICH Joseph	Electricien	[Signature]
18	STANJANSICH	rep. du Comspéc	[Signature]
19	OWONO OWONO Francois	Représentant GTZ	[Signature]
20	Ben des bonon Pierre	chef de Poste for Neboula	[Signature]
21	Sté. Emma	rep. cautions 11	[Signature]
22	Talen Marcelin	Le secrétaire Municipal	[Signature]
23	Bilann Kirisi	Agent des Eaux et Assés	[Signature]
24	ELIF MUMI GUY	1 ^{er} ADJ - MI - TEE	[Signature]
25	L. R. A. Theophile Joly	chef de poste pour M. R. K.	[Signature]
26	F. 2008		
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDIKIYEL

L'an deux mil neuf et le 19^e jour du mois de Février à 15 heures précises, s'est tenue dans la cours de la chefferie NDIKIYEL, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki, rapporteur
- Le 1^{er} Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

Après la présentation des textes, du contexte, des explications par M. le DDFOF du Mbam et Inoubou suivis des débats et autres discussions, il se dégage que les populations sont favorables au projet de classement de la forêt communale. Les limites provisoires ne posent aucun problème aux populations de Ndikiyel, cependant :

Mr ITOK Jean Léonard déclare : « le village est constitué en GIC et compte solliciter ultérieurement une forêt communautaire ».

Mr BISSEDJ Jean : « je dis non à la forêt communale car aujourd'hui nous sommes éveillés quant au bien qu'est la terre. Je voudrais préserver mes champs et plantations »

SOMO Samuel : Je m'oppose avant de m'exprimer car seuls les chefs étaient au courant du projet et de sa procédure. La répartition des revenus n'a jamais été équitable chez nous les Banens. Le processus a été mal engagé. C'est maintenant que je viens d'être éclairé ; que le processus recommence à zéro.

Le chef du village : Je déclare devant tout le monde ici présent que tous les chefs ont accepté le projet de forêt communale, même moi. Il était question que cette forêt serve de limite territoriale avec nos frères de Makénééné. Le chef du village NEBOLEN est arrivé chez moi hier à 19 h 30mn avec une pétition stoppant le processus de classement de la forêt que j'ai signé. Cette signature n'engage que moi et non mes populations. (désapprobation de la population) ; Je prends mes populations à témoin et devant toute l'assemblée, j'annule ma signature et me désolidarise du chef de NEBOLEN.

NB : le chef remet au Sous - Préfet sa lettre de désolidarisation.

Il est 17h 15mn quand la réunion s'achève.

En foi de quoi le présent procès verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit.

LE PRESIDENT

LE RAPPORTEUR



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DES FORETS ET DE
LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE
DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU MBAM ET INOUBOU

POSTE DE CONTROLE FORESTIER
ET DE CHASSE DE NDIKINIMEKI

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

REGIONAL DELEGATION FOR
CENTER

MBAM AND INOUBOU DIVISIONAL
DELEGATION

NDIKINIMEKI HUNTING CONTROL
POST

RAPPORT DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDIKIYEL

L'an deux mil neuf et le 19^e jour du mois de Février à 15 heures s'est tenue dans la cours de la chefferie Ndikeyel, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikeyel. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikeyel
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikeyel
- Le 1^{er} Adjoint au Maire de Ndikeyel
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikeyel
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Le Représentant des Femmes
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

À l'ouverture de séance, M. le Sous-Préfet a donné l'historique du projet de la forêt communale de Ndikeyel qui a germé en 2007. En 2008, le Ministère des forêts et de la Faune a sorti l'avis au public puis dressé la carte de la forêt communale en précisant sa superficie. Le 19/12/2008 a eu lieu à BAFIA la réunion de sensibilisation des autorités administratives, des chefs traditionnels, des Elites extérieures et Intérieures. Au terme de cette réunion, mandat a été donné au Délégué Départemental du Forêts et de la Faune du Mbam et Inoubou et au S/Préfet de Ndikeyel d'étendre cette réunion de sensibilisation dans tous les villages riverains à la forêt communale pour recueillir les avis des uns et des autres.

Après ces propos, le S/Préfet a passé la parole au DDFOF du Mbam et Inoubou qui s'est appesanti à expliquer les textes et le contexte du classement de la forêt communale, donné l'assurance quant à la poursuite des activités traditionnelles, il a également donné la garantie du respect de leurs droits d'usage. Il a enfin précisé les limites de la dite forêt par rapport à L'UFA 0004 et les forêts communautaires existantes.

Après ces mots, la parole a été donnée aux populations qui d'emblée sont d'accord pour le classement et que les limites de cette forêt ne causent aucun problème.

De quelques points d'ombre qui se dégagent, il s'avère qu'une certaine pétition aurait circulé dans certaines chefferies, parmi lesquelles celle de NDIKIYEL où nous nous trouvons. Le chef hôte l'a certifié, mais s'en est désolidarisé.

Mr ITOK Jean Léonard nous informe que le village est constitué en GIC et voudrait réserver un espace pour une forêt communautaire.

Sieurs BISSENDJ et SOMO Samuel s'opposent au projet de classement de la forêt communale parce qu'ils veulent préserver leurs champs et leurs plantations. Ils sont aussi inquiets quant aux droits d'usage, ainsi qu'au partage des revenus issus de l'exploitation de cette forêt communale.

Il est 17h 15mn lorsque s'achève la réunion.

LE RAPPORTEUR



LIPOD THEOPHILE TOLY
TECHNICIEN DES ENCHES ET FORETS

**SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE NDIKINIMEKI.**

Lieu : NDIKINIMEKI
Date : 19 février 2009

Fiche de Présence

N°	Noms et prénoms	Qualité	signature
1	MOLIANZI Huse	Secr - préfet	[Signature]
2	LIM) Phas R.	SAFOF. M1	[Signature]
3	[Signature]	1 ^{er} Adjoint Maire	[Signature]
4	[Signature]	[Signature]	[Signature]
5	KABELAK Apot	2 ^e Adjoint Maire	[Signature]
6	OWONO OWONO François	Représentant GTZ	[Signature]
7	OTCHCMPTSI	Rep. du Comspéc	[Signature]
8	LIPON Théophile	chef de poste	[Signature]
9	Sander Kouta Pierre	chef de poste forest. Nkolon	[Signature]
10	Delam Yvresse	Agent des forêts et forêts	[Signature]
11	Yalen Marcelin	Conseiller Municipal	[Signature]
12	Yvonne Emmanuel	Rep Canton S.M.	[Signature]
13	ELIA MUYON Guy ARMAND	SAFOF M1	[Signature]
14	P. Namata Jean David	notable	[Signature]
15	BATELA Joseph	notable	[Signature]
16	MANECK Marc R.P.	habitant	[Signature]
17	[Signature]	habitant	[Signature]
18	Simon Kela Jean Jean	notable	[Signature]
19	B. Kissind Jean	-11-	[Signature]
20	Engalhai Norbert	notable	[Signature]
21	Sprimo Samuel	notable	[Signature]
22	[Signature]	notable	[Signature]
23	Melfa Emeline	notable	[Signature]
24	ITON Jean-Benoît	-11-	[Signature]
25	OTAM Judith	notable	[Signature]
26	Omah-ehatal Annie	notable	[Signature]
27	[Signature]	-	[Signature]
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDOKBOU I

L'an deux mil neuf et le 17^e jour du mois de février à 14 heures 45 mn précises, s'est tenue au village Ndokbou I la réunion de sensibilisation des populations relatives au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Ee DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki, Rapporteur.
- Le 1^{er} Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de GTZ
- Le président du comité paysan forêt de Ndokbou
- Le Représentant de l'ONG Locale
- les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

Après présentation du contexte, des explications par Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Mbam et Inoubou, suivi des débats et autres discussions, il est évident que les populations de Ndokbou I sont favorables à l'idée du classement de la forêt communale. Les limites provisoires ne causent aucun problème, au contraire les populations par la voix de leur chef EYEMBE Christophe voudraient les étendre jusqu'à la forêt communautaire réservée par le GIC CCI. Aucune personne n'a déclaré un investissement dans la superficie réservée à la forêt communale. Les populations de Ndokbou I sont pressées de voir aboutir ce projet de forêt communale.

Il est 16 H 00 quand la réunion s'achève.

En foi de quoi le présent procès verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit./-

LE PRESIDENT



MOUANJI HOSSE
ADMINISTRATEUR CIVIL
(MAITRE EN DROIT PUBLIC)

LE RAPPORTEUR



LIPOD THEOPHILE TOLY
TECHNICIEN DES RESSOURCES FORESTIERES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DES FORETS ET DE
LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE
DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU MBAM ET INOUBOU

POSTE DE CONTROLE FORESTIER
ET DE CHASSE DE NDIKINIMEKI

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

REGIONAL DELEGATION FOR
CENTER

MBAM AND INOUBOU DIVISIONAL
DELEGATION

NDIKINIMEKI HUNTING CONTROL
POST

RAPPORT DE LA REUNION DE SENSIBILISATION RELATIF AU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDOKBOU I LE 17 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf et le 17^e jour du mois de février à 14 H 45 mn s'est tenue au village Ndokbou I la réunion de sensibilisation en vue de recueillir les avis des populations pour le classement de la forêt communale. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de Ndikiniméki, président supervision
- Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Mbam et Inoubou
- Le chef de poste de Contrôle forestier et de Chasse de Ndikiniméki : Rapporteur
- Le 1^{er} Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Le Représentant des Femmes
- Les populations du village concerné (voir liste en annexe)

A l'ouverture de la séance, le S/Préfet a donné l'historique de la forêt communale de Ndikiniméki qui a germé en 2007. En 2008, le Ministère des Forêts et de la Faune a sorti l'avis au public puis dressé la carte de la forêt communale en précisant sa superficie.

Le 19 décembre 2008 à BAFIA a eu lieu la réunion de sensibilisation des Autorités Administratives, des chefs traditionnels, des Elites Extérieures et Intérieures. Après cette réunion, mandat a été donné au Délégué Départemental des forêts et de la Faune du Mbam et Inoubou et au S/Préfet de Ndikiniméki d'étendre cette réunion de sensibilisation dans tous les villages riverains à la forêt communale pour recueillir leur avis.

Après le propos, le S/Préfet a passé la parole au Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Mbam et Inoubou qui s'est appesanti à expliquer les textes et le contexte du classement, donné les assurances quant à la poursuite des activités traditionnelles, il a également donné la garantie de leurs droits d'usages. Il a enfin précisé les limites de la forêt par rapport à l'UFA 0004 et les forêts communautaires existantes.

Après ces propos, la parole a été donnée aux populations qui d'emblée sont d'accord pour le classement de la forêt communale. En outre pour les populations, les limites ne causent aucun problème au contraire, elles voudraient les agrandir si cela ne dépendait que d'elles.

Aucune personne n'a déclaré un quelconque investissement dans la superficie recouvrant la forêt communale.

Il est 16 H 00 quand prend fin la réunion à Ndokbou I

LE RAPPORTEUR



LIPON TUPANUM TOLY
TECHNICIEN EN CHASSE ET FAUNE

SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE NDIKINIMEKI.

Lieu : NANK BOU I
Date : 17 Fevrier 2009

Fiche de Présence

N°	Noms et prénoms	Qualité	signature
1	MOUANJI Hise	Sous-préfet	
2	LIMI Elias Raymond	DAFOP - MI	
3	KEWZEL Maité	1 ^{er} adj. Maire	
4	F. Adoué	CA NDIKINIMEKI	
5	KABEL A. Arou	2 nd adj. Maire	
6	BELLA H. Alphonse	NANKBOU I	
7	Bakirou D. Dida	NANKBOU I	
8	Zondou Zondou Pierre	chef poste for. Neboué	
9	E. NABISSI Malgoum O.	Client de la p.m.	
10	BAGNAR Maurice Dieudonné	Devenir Nulci par	
11	OWONO OWONO François	Représentant GTZ	
12	MEKA MBITA Jean Galvin	Chauffeur GTZ	
13	Lou Mou O. Sillou	Charaffeur	
14	Eran Samuel	Sec. par. S/P	
15	ELLA MVEM Guy Armand	DAFOP - MI	
16	BELAM Thérèse	Agent Et. forêt appui	
17	LIPAS Théophile JOLY	chef de poste for. Nank	
18	Bikou Alexis	Conseiller Municipal	
19	Eyemba Christophe	chef de village	
20	M. Larin	Inspecteur	
21	Senga Georges	Police N	
22	Moston	I.E.G	
23	ELANG MOUTIL	planteur	
24	MOYONG Joseph	notable	
25	A. B. A. M.	Notable	
26	N. Arzala	représentant du	
27	Sally Martin	représentant du	
28	Solong OBLOR	C.P.F	
29	Proussilikihi Elu Chah		
30	C. Ouhala A. Jéré		
31	M. Ouhala Martin	planteur	
32	Galran M. M. M.	Délegué des	
33	Aboungé M. M.	planteur	
34	N. G. N. R. M. M.		
35	M. M. M. H. M.		
36	M. M. M. S. M.	Cultivateur	
37	M. M. M. S. M.	Cultivateur	
38	M. M. M. S. M.	Ab. tal. M.	

39	BATIKA SAMPUNG AGENT P.T	1.1
40	ELE CHANAL MENAGER	1.1
41	ONG SOLAERA TIK MENAGER	1.1
42		
43		
44		
45		
46		
47		
48		
49		

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDOKBOU II

L'an deux mil neuf et le 17^e jour du mois de février à 12 heures 10 très précises, s'est tenue au village Ndokbou II la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Ee DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki, Rapporteur
- Le 1^{er} Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le président du comité paysan forêt de Ndokbou
- Le Représentant de l'ONG Locale
- les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

Après présentation du contexte, des explications par Monsieur le Délégué Départemental des forêts et de la FAUNE DU Mbam et Inoubou, suivi des débats et autres discussions, il est évident que les populations de Ndokbou II sont favorables à l'idée du classement de la forêt communale. Les limites provisoires ne causent aucun problème, au contraire les populations par la voix de leur chef ELANG LOVET François voudraient les étendre jusqu'à la forêt communautaire réservée par le GIC CCI. Aucune personne n'a déclaré un investissement dans la superficie réservée à la forêt communale. Les populations de Ndokbou II sont pressées de voir aboutir ce projet de forêt communale.

Il est 13 H 45 quand la réunion s'achève.

En foi de quoi le présent procès verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit./-

LE PRESIDENT



MUJANJI HOSE
ADMINISTRATEUR CIVIL
(MAITRE EN DROIT PUBLIC)

LE RAPPORTEUR



LIPOD THEOPHILE JOLY
CHIEF DU SERVICE DES EAUX ET FORÊTS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DES FORETS ET DE
LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE
DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU MBAM ET INOUBOU

POSTE DE CONTROLE FORESTIER
ET DE CHASSE DE NDIKINIMEKI

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

REGIONAL DELEGATION FOR
CENTER

MBAM AND INOUBOU DIVISIONAL
DELEGATION

NDIKINIMEKI HUNTING CONTROL
POST

RAPPORT DE LA REUNION DE SENSIBILISATION RELATIF AU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDOKBOU II, LE 17 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf et le 17^e jour du mois de février à 12 H 10 s'est tenue au village Ndokbou II la réunion de sensibilisation en vue de recueillir les avis des populations pour le classement de la forêt communale. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de Ndikiniméki, président supervision
- Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Mbam et Inoubou
- Le chef de poste de Contrôle forestier et de Chasse de Ndikiniméki : Rapporteur
- Le 1^{er} Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Le Représentant des Femmes
- Les populations du village concerné (voir liste en annexe)

A l'ouverture de la séance, le S/Préfet a donné l'historique de la forêt communale de Ndikiniméki qui a germé en 2007. En 2008, le Ministère des Forêts et de la Faune a sorti l'avis au public puis dressé la carte de la forêt communale en précisant sa superficie.

Le 19 décembre 2008 à BAFIA a eu lieu la réunion de sensibilisation des Autorités Administratives, des chefs traditionnels, des Elites Extérieures et Intérieures. Après cette réunion, mandat a été donné au Délégué Départemental des forêts et de la Faune du Mbam et Inoubou et au S/Préfet de Ndikiniméki d'étendre cette réunion de sensibilisation dans tous les villages riverains à la forêt communale pour recueillir leur avis.

Après le propos, le S/Préfet a passé la parole au Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Mbam et Inoubou qui s'est appesanti à expliquer les textes et le contexte du classement, donné les assurances quant à la poursuite des activités traditionnelles, il a également donné la garantie de leurs droits d'usages. Il a enfin précisé les limites de la forêt par rapport à l'UFA 0004 et les forêts communautaires existantes.

Après ces propos, la parole a été donnée aux populations qui d'emblée sont d'accord pour le classement de la forêt communale. En outre pour les populations, les limites ne causent aucun problème au contraire, elles voudraient les agrandir si cela ne dépendait que d'elles.

Aucune personne n'a déclaré un quelconque investissement dans la superficie recouvrant la forêt communale.

Il est 13 H 45 quand prend fin la réunion à Ndokbou II

LE RAPPORTEUR










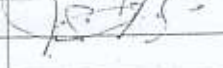
[Handwritten signature]
LIPON THEOPHILE JOLY
TECHNICIEN DES EAUX ET FORÊTS

SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE NDIKINIMEKI.

Lieu : Ndokbou II
Date : 17 février 2009

Fiche de Présence

N°	Noms et prénoms	Qualité	signature
1	MOUANJISI Hode	Sous-prefet	
2	BOULOU	Conseiller Social N°10	
3	KENDER	1 ^{er} Adjoint Maire	
4	Milama	Producteur	
5	KABELAK Adan	2 nd Adjoint Maire	
6	ENAMU Samuel	S/P N°10/5/5	
7	LIPON THÉOPHILE Joly	chef de poste N°10	
8	OWONO O. François	Représentant GTZ	
9	Boudou Boudou Pierre	chef de file forêts Ndokou	
10	MOSSON	Instituteur	
11	KING Alexis	Conseiller Municipal	
12	Kolombé Albert	Agent technique	
13	Lakéti Achiane	ménagère	
14	Kékoua Bernadette	ménagère	
15	Milam Thérèse	Agent agricole	
16	ERANABI SEU MALLERINE	Opérateur s.p. m.	
17	BETHALAK Joseph	Chef. Ndokou	
18	Lopet Elou Nangou	Marchand	
19	BOPOBOE Samuel	CHOF. Ndokou	
20	ELIOT Martin	Rep. Adjoint Maire	
21	BAGNAN Damien Diandou	Receveur Municipal	
22	EULAMNEM GUY ARMAND	DELEGATION-CAFED	
23	BALICK SIMON DE	Agent de N°10	
24	KANGA Georges	Police N°10	
25	BAKFE SILVAIN	Cultivateur	
26	MOYON Joseph	Cultivateur	
27	AKIUEKATAK Zénaide	cul. ménagère	
28	ONGBAKAKI SUZANE	MENAGERE	
29	Noah Festus Kangou	Famer	
30	Batonawene FRANCOIS	Famer	
31	AD. John	Famer	
32	LYOLIE SUZANE	MENAGERE	
33	ONGBONONO MARIE	MENAGERE	
34	ENGMOU VERONIQUE	MENAGERE	
35	KANSIEMU Titus	Famer	
36	LOUMOU GUILLAUME	CHAUFFEUR	
37	MINKOUNDI MICHEL	BRUERE	
38	YAMB Jean Claude	Famer	

39	NGOA Raymond		
40	YETERA JOSEPH	C. M. Tawarata	
41	Kiangubwa Polydou	Responsible for camp	
42	Mambone Jean	C P F Aldokbon	
43	Eotang Acha	C P F Aldokbon	
44	ELINOY MARTIN		
45	ASILE Jeanne		
46	LIMI Elian R.	DAFOF-MU	
47			
48			
49			

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDOKOHOK VILLAGE

L'an deux mil neuf et le 18^e jour du mois de février à 12 H 50 mn, s'est tenue sur la cours de la chefferie de Ndokohok village, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

Après la présentation des textes, du contexte ainsi que des explications par M. le DDFOF/Mbam et Inoubou suivi des débats et autres divisions, il est évident que les populations de Ndokohok village sont favorables à l'idée de classement de la forêt communale.

Les limites provisoires ne causent aucun problème. Cependant M. ALIMA YEMOK Oscar, chef de village déclare qu'il n'est pas d'accord pour le classement car la procédure de sensibilisation a été faussées au départ il a été secondé par M. NTAMAN Emmanuel.

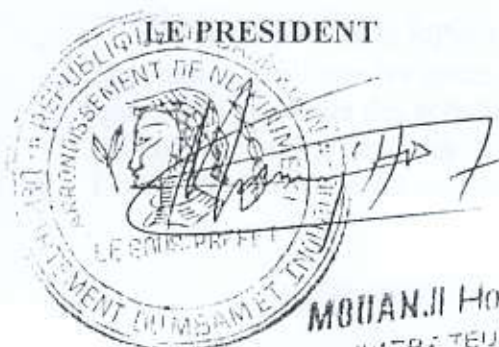
Messieurs MIGNAMISSI Simon, BAGNAMACK Casimir, BABOULE Jules, BANIBECK Alphonse réitère leur attachement au projet de classement de la forêt communale mais exige que leur droit d'usage soit respecté et que les limites de cette forêt servent de limites territoriales avec leurs voisins de Makénéne.

Mme veuve BAKINONOK s'inquiète quant à la gestion des retombées de l'exploitation de cette forêt qui seront distribuées à ceux qui ne sont riverains.

Elle s'interroge sur l'avenir de leurs enfants !

Il est 14 h 30 quand prend fin la réunion de sensibilisation en vue du classement de la forêt communale de Ndikiniméki.

En foi de quoi le présent procès verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DES FORETS ET DE

LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE

DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE

DU MBAM ET INOUBOU

POSTE DE CONTROLE FORESTIER

ET DE CHASSE DE NDIKINIMEKI

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF FORESTRY AND

WILDLIFE

REGIONAL DELEGATION FOR

CENTER

MBAM AND INOUBOU DIVISIONAL

DELEGATION

NDIKINIMEKI HUNTING CONTROL

POST

**RAPPORT DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT
DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDOKOHOK
VILLAGE le 18 FEVRIER 2009**

L'an deux mil neuf et le 18^e jour du mois de février à 12 h 50 s'est tenue sur la cour de la chefferie Ndokohok, la réunion de sensibilisation des populations, relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Le Représentant des Femmes
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

A l'ouverture de la séance, le S/Préfet a donné l'historique des projets de la forêt communale de Ndikiniméki qui a germé en 2007, en 2008, le Ministère des forêts et de la Faune a sorti l'avis au public puis brossé la carte de la forêt communale.

En précisant sa superficie. Le 19/12/2008 à Bafia a eu lieu la réunion de sensibilisation des autorités administratives, des chefs Traditionnels, des Elites extérieures et intérieures. Après cette réunion, mandat a été donné au DDFOF/du Mbam et Inoubou et au Sous-préfet de Ndikiniméki d'étendre cette réunion de sensibilisation dans tous les villages.

Après les propos, le S/Préfet a passé la parole au DDFOF du Mbam et Inoubou qui s'est appesanti à expliquer les textes et le contexte du classement de la forêt, donné les assurances quand à la poursuite des activités traditionnelles, il a également donné la garantie des droits d'usage qui seront respectés. Il a enfin précisé les limites de la forêt communale par rapport à l'UFA 0004 et les forêts communautaires existantes.

Après les propos, la parole a été donnée aux populations qui d'emblée sont d'accord pour le classement de la forêt communale. En outre, pour les populations les limites ne causent aucun problème mais voudraient qu'elles soient matérialisées en limites territoriales avec leurs voisins de Makénéne.

Les populations de Ndokohok village sont inquiètes au sujet de leurs vieilles plantations et ont marqué leur inquiétude quant au devenir de leurs droits d'usages.

Il est 14 H 30 quand prend fin la réunion de sensibilisation en vue du classement de la forêt communale de Ndikiniméki

LE RAPPORTEUR



LIPOD THEODORE TOLY
TECHNICIEN DEVENUE ET FORETS

**SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE NDIKINIMEKI.**

Lieu : NJOKOHOK - Village
Date : 18 Février 2009

Fiche de Présence

N°	Noms et prénoms	Qualité	Signature
1	MOUANJI HOSSE	Sous-préfet	[Signature]
2	LIMI Ewan Raymond	DAFIF-171	[Signature]
3	PRE Banké	[Signature]	[Signature]
4	W. K. Emmanuel	Rep. Cameroun J.N	[Signature]
5	PHIMEYEMO OSUW	CHIEF du village	[Signature]
6	RA BELAK Akert	2 ^e Adjudant Major	[Signature]
7	RELEMPRE Harceid	CP	[Signature]
8	ELL AMYEM GUY ARMAND	AD. FOF/MI	[Signature]
9	OWONO Oudeno François	Représentant GIZ	[Signature]
10	Sondot Boudot Pierre	chef de Pak For. Néboles	[Signature]
11	LIPOL Théophile Juby	chef de poste for. NDV	[Signature]
12	Belam Emilienne	Agent des services sociaux	[Signature]
13	Yeu Kitomez	NOTABLE	[Signature]
14	BAROLA Juby	Notable	[Signature]
15	BAHOKEN CELESTIN	NOTABLE	[Signature]
16	Yeu Kitomez	Notable	[Signature]
17	Yeu Kitomez	Notable	[Signature]
18	Mrs Yeu Kitomez		[Signature]
19			
20	Bahoken Sylve	Cultivatrice	[Signature]
21			
22	balangué Gislaine	Cultivatrice	[Signature]
23			
24	Metok Emilienne	Cultivatrice	[Signature]
25			
26	Ngonok alphonsine	Cultivatrice	[Signature]
27			
28	BAKEM	Levée	[Signature]
29	BANABEK Alphonse	Cultivateur	[Signature]
30	Yeu Kitomez	Cultivateur	[Signature]
31	ENGANOUWAL ALBERT	Conducteur	[Signature]
32	TAMAN EMMANUEL	VOLEUR	[Signature]
33	Yeu Kitomez	Programme	[Signature]
34	Yeu Kitomez	TPA	[Signature]
35	SHILE AIME	Cultivateur	[Signature]
36	BAKATI berine	Maison	[Signature]
37	Yeu Kitomez	Glebeur	[Signature]
38	BAKITENI Zindat	Cultivateur	[Signature]

39	Madikamak Castim	planteur	<i>[Signature]</i>
40	Komolo Madeline	Cultivatrice	<i>[Signature]</i>
41	Bakaki Oscar	planteur	<i>[Signature]</i>
42	Bafakan Roger Blaise	debutant	<i>[Signature]</i>
43			
44	Egnoemb	ouvrier	<i>[Signature]</i>
45	Bolola Pierre	ouvrier	<i>[Signature]</i>
46	Emmanuel Jean-Louis	pid. comité BAK	<i>[Signature]</i>
47	DPLANG-WE Victor		<i>[Signature]</i>
48			
49	Abdelkari Chassambou	ouvrier	<i>[Signature]</i>

50 NYOKOBANEAK D. Planteur

51 BRAGMESS

THOMAS

52 NYOKOBO

Theophile

53 - OBENDA

Arnaud

54 BAMBOLH

élève

55 OUTIKOU

HILBIER

56 LOL

MARIE

57 NIOF

Benadett

58 SEN

JEANNETTE

59 Egalissou Mathurin Baana pm.

69 BANHO diendone

[Signature]

70 BAFACAN diendone

[Signature]

71 Ndokohik Joseph

[Signature]

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDOKOMAY

L'an deux mil neuf et le 18^e jour du mois de Février à 14 H 45 s'est tenue sur la cour de la chefferie Ndokomay, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

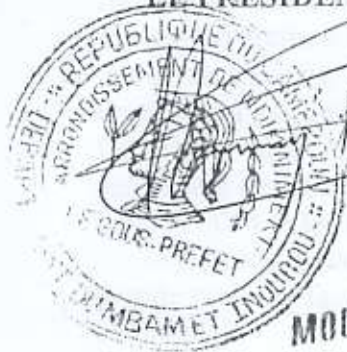
Après la présentation des textes, du contexte ainsi que les explications par M. le DDFOF du Mbam et Inoubou suivis des débats et autres discussions, il est évident que la grande majorité des populations de Ndokomay est favorable à l'idée de classement de la forêt communale. Les limites provisoires ne causent aucun problème. Il n'en demeure pas moins vrai que les populations restent inquiètes quant à la poursuite de leurs activités à long terme ainsi que leurs droits d'usage. Monsieur BAKAFENDI Jean Bosco, révèle pour avoir été présent au moment de la délimitation de cette forêt, que les villages Ndokobilak I, Ndokomel et Ndokmios ont été oubliés dans la liste des villages riverains.

Néanmoins, Messieurs BABEGNI Jean et BAYAYEN Marc, ils ne sont pas d'accord pour le classement d'une forêt communale. L'un sollicite une forêt communautaire, l'autre parle de l'intimidation de la part du Gouvernement.

Il est 16 H 10 quand la réunion s'achève.

En foi de quoi le présent procès verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit. /-

LE PRESIDENT



MOUANJI HONÉ
ADMINISTRATEUR CIVIL
(MAITRE EN DROIT PUBLIC)

LE RAPPORTEUR



LIPOD THEOPHILE TOLY
CONSERVATEUR DES EAUX ET FORETS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DES FORETS ET DE
LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE
DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU MBAM ET INOUBOU

POSTE DE CONTROLE FORESTIER
ET DE CHASSE DE NDIKINIMEKI

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

REGIONAL DELEGATION FOR
CENTER

MBAM AND INOUBOU DIVISIONAL
DELEGATION

NDIKINIMEKI HUNTING CONTROL
POST

RAPPORT DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDOKOMAY

L'an deux mil neuf et le 18^e jour du mois de Février à 14 H 45 s'est tenue sur la cour de la chefferie Ndokomay, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

A l'ouverture de séance, M. le Sous-Préfet a donné l'historique du projet de la forêt communale de Ndikiniméki qui a germé en 2007. En 2008, le Ministère des forêts et de la Faune a sorti l'avis au public puis dressé la carte de la forêt communale en précisant sa superficie. Le 19/12/2008 a eu lieu à BAFIA la réunion de sensibilisation des autorités administratives, des chefs traditionnels, des Elites extérieures et Intérieures. Au terme de cette réunion, mandat a été donné au Délégué Départemental du Forêts et de la Faune du Mbam et Inoubou et au S/Préfet de Ndikiniméki d'étendre cette réunion de sensibilisation dans tous les villages riverains à la forêt communale pour recueillir les avis des uns et des autres.

Après ces propos, le S/Préfet a passé la parole au DDFOF du Mbam et Inoubou qui s'est appesanti à expliquer les textes et le contexte du classement de la forêt communale, donné l'assurance quant à la poursuite des activités traditionnelles, il a également donné la garantie du respect de leurs droits d'usage. Il a enfin précisé les limites de la dite forêt par rapport à L'UFA 0004 et les forêts communautaires existantes.

Après ces mots, la parole a été donnée aux populations qui se sont prononcées dans leur grande majorité favorables aux limites provisoires et à l'idée de classement de la forêt communale.

M. BAKAFENDI Jean Bosco, pour avoir été à la base du projet, révèle que les villages Ndokobilak I, Ndokomel et Ndokmios ont été oubliés. Les populations restent néanmoins inquiètes quant à la poursuite de leurs activités à long terme ainsi que leurs droits d'usage.

Il est 16 H 10 quand prend fin la réunion de sensibilisation en vue du classement de la forêt communale de Ndikiniméki.

LE RAPPORTEUR



LIPOD THEOPHILE JOLY
TECHNICIEN DES SAUX ET FORÊTS

SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE NDIKINIMEKI.

Lieu : NAOKOMAY
Date : 18 Février 2009

Fiche de Présence

N°	Noms et prénoms	Qualité	signature
1	MOUANJI Herve	Sous-préfet	
2	LIMI Elias Raymond	DB FOP - MI	
3	Boungoua	...	
4	Bouclot Bondeux Pierre	chef Poste For Nalobou	
5	Liss Théophile Joly	chef de poste For NALOB	
6	DELAM: Phérené	agent des services forestiers	
7	Kabibelé Anon	...	
8	OWANO OWANO François	Représentant GIZ	
9	M. L. Emmanuel	Rep. commun. D. N	
10	ELLA MVEM GUY AAMAM	M. FOP/MI	
11	MEKA Jean Alvin	chauffeur GIZ	
12	Bikeng Alexis	conseiller municipal	
13	Bokoumouakou Francis	chauffeur	
14	Youssa Jeanne	cultivateur	
15	Chalshop Alex	Cultivateur	
16	Basilien Gregoire	Cultivateur	
17	Kayen Théophile	Cultivateur	
18	Ndella Jacques	Cultivateur	
19	BOKOUKOUKOU BOSS	pat. BOSS	
20	Enguik Lucas	Cultivateur	
21	PRENKO AMBORE	Cultivateur	
22	Boungoua Odile	pat. S/S de Nalobou	
23	Boungoua LARRY	Cultivateur	
24	Grandemou Jean	Adjoint chef	
25	APUA Pierre	secrétaire	
26	A. AKETIMI DESIRE	Cultivateur	
27	Baboni Jean	Cultivateur	
28	Bayayei Marc	Forêtier	
29			
30	Bahuter F. André		
31	Beuda Elvane	Militant	
32	Batahou Devine	A.S.C. Nalobou	
33	Batahou Joseph	conseiller municipal	
34	Meli Anne	mandataire	
35	Bissoukin Etienne	Militaire	
36	Bissoukin Joseph	Forêtier	
37	Boungoua Jean	Forêtier	
38	Boungoua	Forêtier	

39	Emabekolat Odile	Mémoriser	Classe
40	Soll. Solange	mémoriser	Soll
41	Leonora Michelino	Mémoriser	Classe
42	Redjack Régine	Mémoriser	Classe
43	Buglilian Delphine	Mémoriser	Classe
44	S.A.K.A	Faire classe	Classe
45	MIDUNDOUBON CHRIST	Écriture	Classe
46	FRANÇOISE Del. Doreen	PC Mémoriser	Classe
47	BEYONGAL GÉRARDIN	F.É.V.E	Classe
48	BENAYACKER LARRY	F.É.V.E	Classe
49			

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE
DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI
TENUE AUPRES DES POPULATIONS DES VILLAGES NDOKBILAK I,
NDOKMIOS ET NDOKOMEL**

L'an deux mil neuf et le 21^e jour du mois de Février à 09 h 30mn, s'est tenue dans la maison abritant la chefferie NDOKBILAK I, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki, rapporteur
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

Après la présentation des textes, du contexte, des explications par M. le DDFOF du Mbam et Inoubou suivis des débats et autres discussions, il se dégage que les populations sont favorables au projet de classement de la forêt communale. Les limites provisoires ne posent aucun problème aux populations de Ndokbilak I, Ndokmios et Ndokomel. Ces populations ont mandaté leur porte parole en la personne du chef de village Ndokbilak I en la personne de OUKEM qui réitérè l'impatience des populations de ces villages de voir aboutir rapidement ce projet, qui pourra leur permettre de rentrer dans leurs villages respectifs.

Il est 11 heures quand prend fin la réunion à NDOKBILAK I.

En foi de quoi le présent procès verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit.

LE PRESIDENT



MOUAN II HOSSE
ADMINISTRATEUR CIVIL
MAITRE EN DROIT PUBLIC

LE RAPPORTEUR



LIPOD THEOPHILE
DIRECTION DES EAUX ET FORETS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DES FORETS ET DE
LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE
DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU MBAM ET INOUBOU

POSTE DE CONTROLE FORESTIER
ET DE CHASSE DE NDIKINIMEKI

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

REGIONAL DELEGATION FOR
CENTER

MBAM AND INOUBOU DIVISIONAL
DELEGATION

NDIKINIMEKI HUNTING CONTROL
POST

RAPPORT DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NDOKBILAK I, NDOKMIOS ET NDOKOMEL

L'an deux mil neuf et le 21^e jour du mois de Février à 09 h 30mn s'est tenue dans la cours de la maison du chef Ndokbilak I, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Le Représentant des Femmes
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

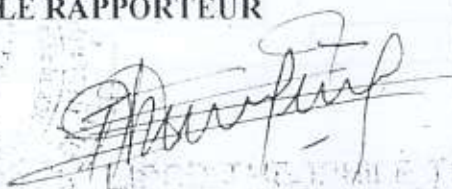
A l'ouverture de séance, M. le Sous-Préfet a donné l'historique du projet de la forêt communale de Ndikiniméki qui a germé en 2007. En 2008, le Ministère des forêts et de la Faune a sorti l'avis au public puis dressé la carte de la forêt communale en précisant sa superficie. Le 19/12/2008 a eu lieu à BAFIA la réunion de sensibilisation des autorités administratives, des chefs traditionnels, des Elites extérieures et Intérieures. Au terme de cette réunion, mandat a été donné au Délégué Départemental du Forêts et de la Faune du Mbam et Inoubou et au S/Préfet de Ndikiniméki d'étendre cette réunion de sensibilisation dans tous les villages riverains à la forêt communale pour recueillir les avis des uns et des autres.

Après ces propos, le S/Préfet a passé la parole au DDFOF du Mbam et Inoubou qui s'est appesanti à expliquer les textes et le contexte du classement de la forêt communale, donné l'assurance quant à la poursuite des activités traditionnelles, il a également donné la garantie du respect de leurs droits d'usage. Il a enfin précisé les limites de la dite forêt par rapport à L'UFA 0004 et les forêts communautaires existantes.

Après ces mots, la parole a été donnée aux populations qui d'emblée sont d'accord pour le classement et que les limites de cette forêt ne causent aucun problème. Les populations de ces trois villages espèrent vivement que ce projet aboutissent afin qu'elles puissent regagner leurs villages respectifs abandonnés depuis près d'un demi siècle.

Il est 11 heures quand s'achève la réunion.

LE RAPPORTEUR



**SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE NDIKINIMEKI.**

Lieu : NDIKOBILAKI : NDIKOMELE NDIKINIMEKI
Date : 21 Fevrier 2009

Fiche de Présence

N°	Noms et prénoms	Qualité	signature
1	MOLIANZI Hese	Sous-préfet	[Signature]
2	ELIAMIEN Guy	ADJOINT	[Signature]
3	OWONO OWONO Francois	Représentant GTZ	[Signature]
4	KABELAK Anon	2 ^e Adjoint Maire	[Signature]
5	Bondok Bondok Pierre	chef de Poste. Ndokomele	[Signature]
6	Stiti Emmanuel	Rep. Canton J.N	[Signature]
7	Houmelep Jean-François	Rep. Chef Ndokomele	[Signature]
8	Meka Jean Calvin	chauffeur GTZ	[Signature]
9	Bernard Bernard	eldoko bilaki	[Signature]
10	CKEMENI Marie	Ndoko bilaki	[Signature]
11	Bissinika Georges	chef de famille	[Signature]
12	Bende Etienne		[Signature]
13			
14	Kayou Ethiopie	SG Chef Poste	[Signature]
15	LAMANI ELRIBERT	NDOKOBILAKI	[Signature]
16	Bateham Léone	A.S.E. ndokomele	[Signature]
17	NDJOLI Bernard	NDOKOBILAKI	[Signature]
18	BESSOP Ake	NDOKOBILAKI	[Signature]
19	L. MALEBA Emmanuel	ndokomele	[Signature]
20	Y. GAZON Be Emmanuel	ndokomele	[Signature]
21	Bariteke n. Bamesh	ndokomele	[Signature]
22	Mankeli izum	ndokomele	[Signature]
23	andmagnan Elisabeth	ndokomele I	[Signature]
24			
25	Y. KEM n. c. B. O. K.	ndokomele I	[Signature]
26	Sol Solange	ndokomele I	[Signature]
27	Equeth Gendron	ndokomele I	[Signature]
28	M. J. J. K. K. K.	ndokomele	[Signature]
29	B. B. B. B. B. B.	ndokomele	[Signature]
30	T. T. T. T. T. T.	ndokomele	[Signature]
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NEBOLEN

L'an deux mil neuf et le 19^e jour du mois de Février à 11 heures 40mn, s'est tenue dans la maison abritant la chefferie NEBOLEN, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki, rapporteur
- Le 1^{er} Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

Après la présentation des textes, du contexte, des explications par M. le DDFOF du Mbam et Inoubou suivis des débats et autres discussions, il se dégage que les populations sont favorables au projet de classement de la forêt communale. Les limites provisoires ne posent aucun problème aux populations de Nebolen. Cependant, une incompréhension du motif de la descente de notre mission est évidente, car pour le chef de village EYOLE BALIFOUNE Martial, les problèmes de forêt ne se traitent pas sans nourriture ; il fallait commencer par donner aux chefs des villages bœufs, poissons, riz, boissons etc... Il ajoute qu'il n'est pas content : « on a fait une pétition contre ce projet, tous les chefs que vous visiterez aujourd'hui l'on signé »

Quant à Mr MOUTOMBI, ce ne sont pas les populations qui ont élaboré et signé cette pétition. Si elle existe, elle n'engage que les dits chefs et non les populations qui elles adhèrent totalement au projet de forêt communale.

Messieurs SABAYEN Jean Claude et MILOL Norbert réitèrent les propos de Mr MOUTOMBI, mais veulent s'enquérir du devenir de leurs propriétés agricoles, des avantages et désavantages du projet, ainsi que leurs droits d'usage.

Il est 12h mn quand prend fin la réunion.

En foi de quoi le présent procès verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit. /

LE PRESIDENT

LE RAPPORTEUR



MAHIAN II HOSÉ
ADMINISTRATEUR CIVIL
(MAÎTRE EN DROIT PUBLIC)



THEOPHILE TOLY

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DES FORETS ET DE
LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE
DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU MBAM ET INOUBOU

POSTE DE CONTRÔLE FORESTIER
ET DE CHASSE DE NDIKINIMEKI

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

REGIONAL DELEGATION FOR
CENTER

MBAM AND INOUBOU DIVISIONAL
DELEGATION

NDIKINIMEKI HUNTING CONTROL
POST

RAPPORT DE LA REUNION DE SENSIBILISATION EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI TENUE A NEBOLEN LE 19 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf et le 1^{er} jour du mois de février à 11h 40mn s'est tenue dans la maison abritant la chefferie Nebolen, à la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki. Y prenaient part :

- Le S/Préfet de l'Arrondissement de Ndikiniméki
- Le DDFOF du Mbam et Inoubou
- Le Chef de poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ndikiniméki
- Le 1^{er} Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le 2^e Adjoint au Maire de Ndikiniméki
- Le Représentant de la GTZ
- Le Représentant de l'ONG Locale
- Le Représentant des femmes
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe)

A l'ouverture de la séance, le Sous-préfet a donné l'historique du projet de la forêt communale de Ndikiniméki qui a germé en 2007. En septembre 2008, le Ministère des forêts et de la Faunes a sorti l'avis au public puis dressé la carte de la forêt communale précisant sa superficie. Le 19 décembre 2008 à BAFIA a eu lieu la réunion de sensibilisation des autorités Administratives, des chefs traditionnels, des Elites extérieures et intérieures. Après cette réunion, mandat a été donné au DDFOF du Mbam et Inoubou et au S/Préfet de Ndikiniméki d'étendre cette réunion de sensibilisation dans tous les villages riverains à la forêt communale pour recueillir leurs avis.

Après les propos, le S/Préfet a passé la parole au DDFOF du Mbam et Inoubou qui s'est appesanti à expliquer les textes et le contexte de classement de la forêt, donné des assurances quand à la poursuite des activités traditionnelles, il a également donné la garantie des droits d'usage qui seront respectés. Il a enfin précisé les limites de la forêt communale par rapport à L'UFA 0004 et les forêts communales existantes.

Après les propos, la parole a été donnée aux populations qui d'emblée sont d'accord pour le classement de la forêt communale. En outre pour les populations les limites ne causent aucun problème. Cependant :

Mr EYOLE BALIFOUNE Martial, chef du village nous a signifié son mécontentement en nous disant que notre mission devait être précédée du bœuf, du poisson, du riz et de la boisson. Il ajoute qu'il n'est pas content : « on a fait une pétition contre ce projet, tous les chefs que vous visiterez aujourd'hui l'on signé »

Quant à Mr MOUTOMBI, ce ne sont pas les populations qui ont élaboré et signé cette pétition. Si elle existe, elle n'engage que les dits chefs et non les populations qui elles adhèrent totalement au projet de forêt communale.

Messieurs SABAYEN Jean Claude et MILOL Norbert réitèrent les propos de Mr MOUTOMBI, mais veulent s'enquérir du devenir de leurs propriétés agricoles, des avantages et désavantages du projet, ainsi que leurs droits d'usage.

Il est 12 h 35 mn quand prend fin la réunion de sensibilisation relative au classement de la forêt communale de Ndikiniméki à NEBOLEN.

LE RAPPORTEUR



LIPOD THEOPHILE JOLY
TECHNICIEN GEN EAU ET FORÊT

SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE NDIKINIMEKI.

Lieu : NEBOLEN
Date : 19 Février 2009

Fiche de Présence

N°	Noms et prénoms	Qualité	signature
1	MOUANJI HOSÉ	SOUS-PREFET	
2	LIMI Ehas Raymond	DAFOP - MI	
3	KENTBEK Andre	1er Adj. Maire	
4	KABELOK ARON	2e AD. Maire	
5	BEBOULE	CAJ NDIKINIMEKI	
6	OWOND Ouwon Francois	Représentant GT2	
7	Ikili Emmanuël	Rep. Canton J.N.	
8	OTGHOMOTSI	Inspection de Police	
9	Bélain Thérèse	Agent des eaux et électricité	
10	ELIA MNEM Guy	DDFOF/MI	
11	LIPOTHEOPHIL JOLY	Chef de poste for. Ndi	
12	Eyeli Belifouhi Harthe	chef Ndi	
13	Blandat Bonifat Pierre	chef de Poste for. Nebolen	
14	YALEN Marcellin	Conseiller Municipal	
15	Boussygnon Martin	Notable	
16	MOUTEMPI Andre	Notable	
17	SABEYAM Jean-Claude	Notable	
18	BABOULZ EMMANUEL	Notable	
19	BOYERAND Jean-Claude	"	
20	ELOYEY Beude	Acme	
21	Housseni Laurent	Cultivateur	
22	EFOMBAGNE Steudonne	Cultivateur	
23	MILOL NORBERT	Notable	
24	HOUNDOUBOU Alain	"	
25	BALONENAK E. Alain	"	
26	MAKA GILF Laurent	"	
27	HOUNDOUBOU Alain	"	
28	ENGHALOUCK Hedvige	"	
29	BAHETEN Steudonne	"	
30	EFOMBAGNE Samuel	"	
31	LIMALERT Gille-Herbert	Consultant	
32	MOUYER Gabriel		
33	RAYOKI Victor		
34	Batiékriop J-Bise		
35	RAHOUKAYE Nicolas		
36	BAMANEN DOMINIQUE		
37	SOMODAN PIERRE		
38	MIOKO Augustin		

39	EROCK BENOIT	NOTABLE	
40	NDOMILEP BENOIT	~	
41	SOMO PASCAL	~	772347.57
42	KABELATH GIBSON		
43	BALBATKOU RICHARD	~	772347.57
44	ENGANAMIM ROSE	NAME	
45	UDANG JACQUES	NOTABLE	
46	BAHETEN RAYMOND	~	
47	EBONG BONG Joseph	~	
48	BAKELACK FREDERICK	~	
49	BISSOLIT JOHN	~	